



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



2025

SPASER
Schéma de Promotion
des Achats Socialement
et Écologiquement
Responsables de
la Communauté
d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

SOMMAIRE

1 - AVANT-PROPOS

2 - PRÉAMBULE

- 2.1 - Contexte global
- 2.2 - Contexte acheteur

3 - AXE SOCIAL

- 3.1 - Contexte
- 3.2 - Objectifs
- 3.3 - Moyens d'action
- 3.4 - Indicateurs et objectifs cibles

4 - AXE ENVIRONNEMENTAL

- 4.1 - Contexte
- 4.2 - Objectifs
- 4.3 - Moyens d'action
- 4.4 - Indicateurs et objectifs cibles

5 - AXE ÉCONOMIQUE

- 5.1 - Contexte
- 5.2 - Objectifs
- 5.3 - Moyens d'action
- 5.4 - Indicateurs et objectifs cibles

6 - AXE GOUVERNANCE

- 6.1 - Objectifs
- 6.2 - Moyens d'action
- 6.3 - Indicateurs et objectifs cibles



AVANT-PROPOS



EDITO

Face aux défis environnementaux et sociaux actuels, il est essentiel d'intégrer ces deux enjeux au cœur de nos stratégies d'achat. Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) représente une avancée significative dans notre engagement à construire un territoire vert et bleu durable et solidaire. Cette feuille de route nous permettra de mieux orienter nos choix en matière de commande publique, en favorisant des pratiques qui respectent l'environnement et soutiennent l'économie locale et solidaire.

Avec le SPASER, la Communauté d'Agglomération s'engage et souligne sa volonté de promouvoir des clauses et des critères environnementaux dans nos achats, tels que la réduction des déchets, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien à des fournisseurs qui respectent des normes sociales et environnementales élevées. Notre objectif est d'incarner une responsabilité collective en matière de développement durable, tout en soutenant l'économie sociale et solidaire sur notre territoire.

Nous souhaitons instaurer un véritable cercle vertueux, où chaque acte d'achat contribuera à un avenir plus respectueux de notre planète et de ses habitants.

J'invite chacun d'entre vous à participer activement à cette démarche, que ce soit en tant qu'acteur économique, citoyen engagé ou simple observateur. Ensemble, nous pouvons faire du Val d'Yerres Val de Seine un modèle en matière d'achats responsables. Ensemble, construisons un avenir durable.



François Durovray

Ministre délégué aux transports

Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Richard Privat

Vice-Président chargé de l'administration générale
Maire de Draveil



2 PRÉAMBULE

2.1 - CONTEXTE GLOBAL

L'article L.2111-3 du code de la commande publique définit les conditions d'adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables :

« Les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au présent code dont le statut est fixé par la loi adoptent un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un montant fixé par voie réglementaire.

Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. »

La loi « climat et résilience », d'août 2021, a renforcé les obligations des acheteurs en matière de SPASER en rendant obligatoire la mise en ligne de ce schéma sur le site de l'acheteur, ainsi que la publication d'indicateurs. Ces dispositions ont été reprises aux articles L.2111-3 et D.2111-3 du code de la commande publique.

Ce schéma est rendu obligatoire (décret n° 2022-767 du 2 mai 2022) pour les acheteurs ayant un montant total annuel d'achats supérieur à 50 millions d'euros hors taxes.

2.2 - CONTEXTE ACHETEUR

L'élaboration d'un SPASER est un acte volontaire de la CAVYVS, le seuil d'obligation n'étant pas atteint. Il fixe les objectifs principaux de notre politique d'achat durable. Il est établi pour une première période d'un an et constitue un outil de mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'achat public - notamment en accompagnant les communes du territoire par le partage de notre méthodologie à l'issue de son élaboration.

Concrètement, cela se traduit par l'insertion dans les contrats de clauses sociales favorisant le retour à l'emploi de personnes en difficulté, de clauses environnementales respectueuses de l'environnement mais aussi de la santé.

Fruit d'un travail transversal qui a vocation à être suivi et évalué, le SPASER constitue une feuille de route centrée sur les enjeux du développement durable, impliquant les services et donnant lieu à un plan d'actions annuel. Il s'articule avec les différents plans et chartes déjà mis en place par la CAVYVS (PCAET, Charte LUD...).

Le SPASER vise également à développer et systématiser la réflexion sur le juste besoin et sur les alternatives à l'achat dans un objectif de sobriété : acheter mieux et partager davantage...

L'élaboration d'un SPASER offre l'opportunité de faire évoluer l'organisation et de créer une culture commune de l'achat public responsable. Ce schéma fera ainsi l'objet d'un bilan annuel présenté en interne et d'une information relayée auprès des citoyens. Des indicateurs précis seront également développés pour mesurer l'efficacité et l'impact des mesures prises dans le cadre de ce schéma

Ce dernier se décline à travers les quatre axes suivants :

Axe social	pour une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire, favorise l'emploi durable et l'insertion sociale par l'emploi
Axe environnemental	pour une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire
Axe économique	pour une commande publique facile d'accès, favorisant le développement des TPE/PME, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics
Axe gouvernance	pour une stratégie achat plus performante et plus responsable (ex. mutualisation des achats, meilleure définition des besoins, anticipation...)

L'adoption du SPASER traduit en objectifs à atteindre, les ambitions d'amélioration des pratiques d'achats de notre EPCI.

3 AXE SOCIAL



3.1 - CONTEXTE

Cet axe s'attache à faire de la commande publique un levier pour l'emploi et l'insertion des publics en difficulté sociale et professionnelle.

Il s'agit également de réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, et d'inciter les opérateurs économiques à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans leurs pratiques d'employeurs.

Cette démarche contribue ainsi à faciliter l'accès à l'emploi de l'ensemble des publics.

Les actions déjà menées :

- L'exécution d'un marché réservé avec Abeilles Aide et Entraide pour le ménage de plusieurs bâtiments communautaires
- L'inclusion de clauses d'insertion dans plusieurs marchés
- La contractualisation d'un partenariat avec un facilitateur (PLIE – Avenir Initiatives) sur la période 2022-2027
- L'insertion de clauses pour lutter contre les pratiques illégales et anticoncurrentielles en matière sociale (clause et pénalité sur l'ensemble des marchés conclus)

3.2 - OBJECTIFS

Cet axe se concrétise sous la forme des objectifs suivants :

- 1 Développer le recours aux marchés réservés
- 2 Renforcer la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale

3.3 - MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action identifiés pour mener à bien ces objectifs sont les suivants :

1 Accroître la part des marchés réservés au profit des structures d'insertion par l'activité économique
2 Identifier, lors du recensement des projets d'achats, les marchés pouvant intégrer des clauses d'insertion sociale
3 Intégrer des clauses d'insertion sociale en tant que condition d'exécution du marché
4 Renforcer les modalités de suivi d'exécution de la clause sociale avec les facilitateurs

3.4 - INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES

L'atteinte des objectifs sera mesurée au travers des indicateurs suivants :

Indicateur	Objectif cible
Nombre de marchés passés avec une clause sociale	7
Nombre de marchés réservés	3
Nombre de réunion de suivi avec le facilitateur	4



AXE



ENVIRONNEMENTAL



4.1 - CONTEXTE

Cet axe s'attache à développer les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver les générations futures. Il vise à faire de la commande publique un levier de la transition écologique.

Il s'agit de s'interroger, pour chaque acte d'achat, sur les objectifs à dimension environnementale, énergétique, écologique et sanitaire pouvant être mis en œuvre par le marché et donc privilégier les matériaux et produits verts, écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire.

Les actions déjà menées :

- L'inclusion de clauses et critères environnementaux dans plusieurs marchés

4.2 - OBJECTIFS

Cet axe se concrétise sous la forme des objectifs suivants :

- 1 Réduire la consommation énergétique et développer le recours aux énergies renouvelables
- 2 Intégrer des écolabels et labels écologiques dans les marchés
- 3 Développer les achats contribuant à réduire l'impact sur le climat

4.3 - MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action identifiés pour mener à bien ces objectifs sont les suivants :

1 Intégrer des clauses environnementales en tant que condition d'exécution du marché
2 Utiliser des critères d'attribution environnementaux
3 Réduire les émissions liées aux transports dans le cadre de l'exécution des marchés
4 Recourir à l'achat de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions
5 Favoriser le recours aux biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage
6 Réduire la consommation de papier et utiliser du papier recyclé

4.4 - INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES

L'atteinte des objectifs sera mesurée au travers des indicateurs suivants :

Indicateur	Objectif cible
Nombre de marchés passés avec un critère environnemental	9
Nombre de marchés passés avec une clause environnementale	16
Nombre de marchés exigeant le recours à des écolabels	4

5 AXE
ÉCONOMIQUE



5.1 - CONTEXTE

Cet axe s'attache à rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats de l'acheteur auprès du tissu économique local afin de contribuer au développement du territoire, et ce dans le respect de la réglementation en matière de commande publique.

Il s'agit ainsi de développer et maintenir des relations équilibrées, respectueuses et de confiance avec l'ensemble des opérateurs économiques, et de rapprocher l'offre de la demande.

Les actions déjà menées :

- Développement du legal design (simplification des documents de la consultation) via notre logiciel de rédaction MarcoWeb

5.2 - OBJECTIFS

Cet axe se concrétise sous la forme des objectifs suivants :

- 1 Faciliter la réponse aux consultations
- 2 Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique

5.3 - MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action identifiés pour mener à bien ces objectifs sont les suivants :

1 Simplifier et harmoniser les documents de la consultation
2 Élaborer des trames de mémoires techniques pour guider les entreprises
3 Favoriser les groupement momentanés d'entreprises en laissant le libre choix de la forme du groupement
4 Développer la mise en place de clauses financières incitatives : avances, acomptes, clause de variation de prix.

5.4 - INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES

L'atteinte des objectifs sera mesurée au travers des indicateurs suivants :

Indicateur	Objectif cible
Lancement consultations avec E-Offre	40%
Consultations avec un cadre de mémoire technique	70%

6 AXE

GOVERNANCE



Les actions déjà menées :

- Recensement annuel des besoins de marchés de l'ensemble des services de la CAVYVS

6.1 - OBJECTIFS

Cet axe se concrétise sous la forme des objectifs suivants :

- 1 Accompagner la montée en compétence des agents sur les achats publics durables
- 2 Développer le sourcing
- 3 Éditer le bilan du SPASER
- 4 Renforcer l'organisation et l'accompagnement pour une commande publique durable

6.2 - MOYENS D'ACTION

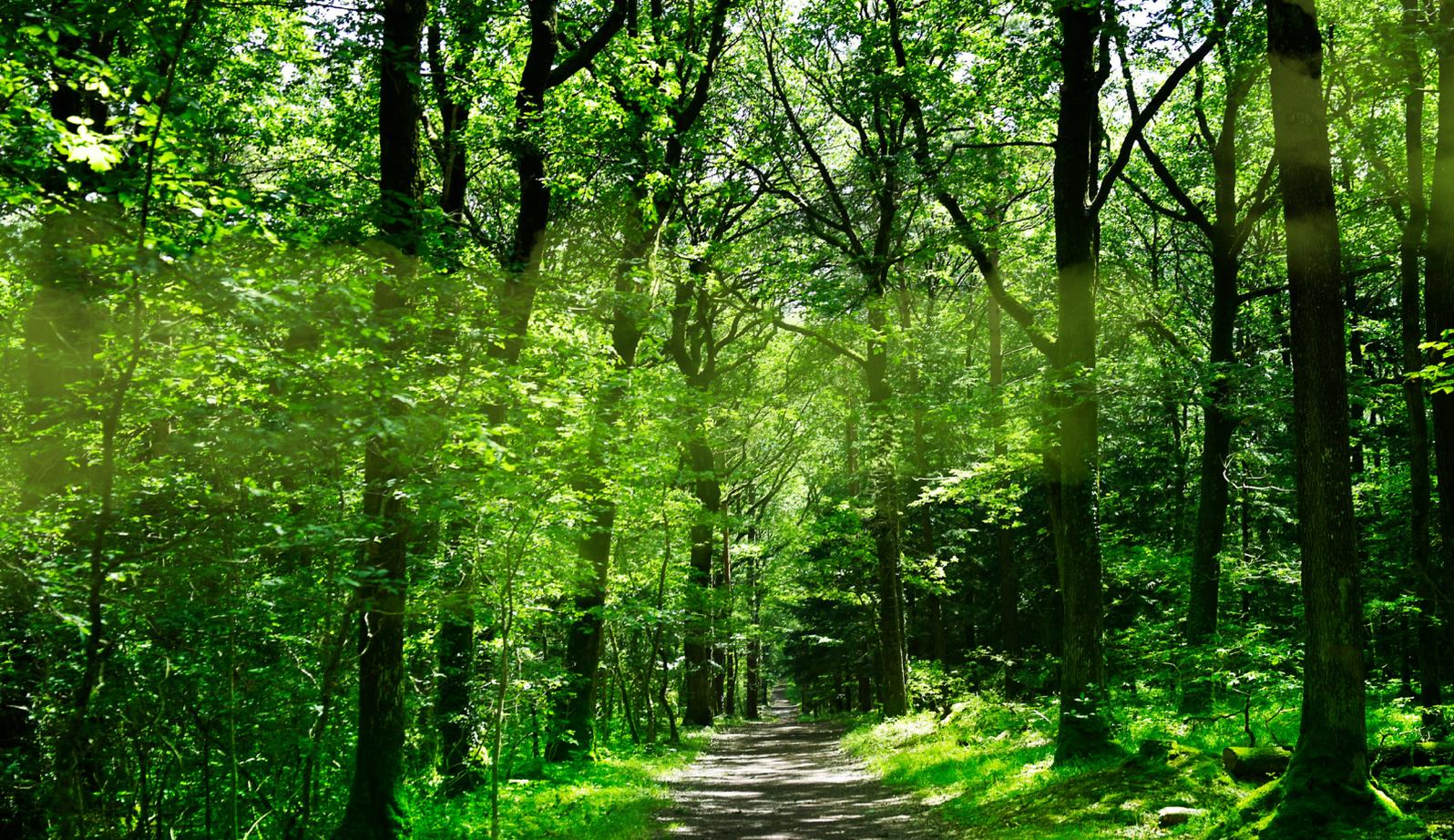
Les moyens d'action identifiés pour mener à bien ces objectifs sont les suivants :

1 Développer le sourcing en formant le service commande publique à la démarche
2 Favoriser le travail en réseau pour échanger et partager les bonnes pratiques – réunion avec l'ensemble des services commande publique du territoire
3 Privilégier la médiation comme mode de traitement des litiges

6.3 - INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES

L'atteinte des objectifs sera mesurée au travers des indicateurs suivants :

Indicateur	Objectif cible
Réunion de comité de pilotage	1
Réunion avec les services CP du territoire	1
Clause de médiation à insérer dans les CCAP	100%



Contacts utiles

Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

78 Route Nationale 6 - BP 103, 91805 Brunoy Cedex.

Tel: 01 60 47 94 20

Courriels : accueil@vyvs.fr

marchespublics@vyvs.fr